

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 9 juillet 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, la greffière.

13/07/254 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

AJOUT :

11.8 PIIA – Zone H-08 – 21 des Manoirs – Modification

ADOPTÉE

13/07/255 PROCÈS-VERBAL -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2013.

ADOPTÉE

13/07/256 MAIRE SUPPLÉANT - DÉSIGNATION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller René Pinsonneault, pour agir à titre de Maire suppléant pour la période du 9 juillet 2013 au 12 novembre 2013, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).

ADOPTÉE**13/07/257 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - 23^E AVENUE**

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil municipal de procéder prochainement à la réfection des infrastructures de la 23^e Avenue.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, à présenter au nom de la municipalité une demande de subvention auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, responsable de la gestion du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et plus particulièrement le sous-volet 1.5 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites.

QUE la Ville s'engage à payer sa partie des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'une aide financière pour ledit projet.

ADOPTÉE**13/07/258 MANDAT – CDGU INGÉNIERIE URBAINE – SERVICES PROFESSIONNELS – AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DU SECTEUR « LA PERDRIOLE »****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », dont la place d'affaires est située au 465, avenue Saint-Charles, Bureau 200, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 2N4, pour des services professionnels en ingénierie relatifs à l'aménagement du bassin de rétention du secteur « La Perdriole », notamment pour la réalisation des plans et devis de génie civil ainsi que pour la surveillance des travaux, au coût estimatif de 4 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 14 juin 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 399 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE

13/07/259 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET NOUVEAU CADRE NORMATIF DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT l'intention du MDDEFP de ne plus redistribuer aux municipalités, dès l'année 2015, le tiers de la redevance supplémentaire perçue pour l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que cette portion de la redevance supplémentaire constitue un important manque à gagner pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que cette décision vient transférer encore davantage le fardeau économique de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec sur le dos des municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts de la mise en œuvre de la collecte des matières organiques qui ont été évalués à près de 500 M \$;

CONSIDÉRANT que cette redevance supplémentaire devrait être gérée de la même façon que la redevance à l'élimination, à savoir par décret, afin d'éviter que la formule de redistribution aux municipalités soit modifiée trop facilement comme c'est le cas présentement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement propose également un nouveau cadre normatif pour le Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage qui comporte des changements importants;

CONSIDÉRANT que les nouvelles normes dudit programme entraînent un important manque à gagner pour la réalisation de certains projets régionaux, lequel manque est suffisamment significatif pour remettre la réalisation de ceux-ci en question;

CONSIDÉRANT que certains organismes municipaux devront, selon les nouvelles règles applicables, assumer seuls divers coûts autrefois admissibles pour les études qu'ils ont fait réaliser;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver et de promouvoir l'application du principe d'équité que sous-tend le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE SIGNIFIER au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs notre profond désaccord quant à leur intention de ne plus redistribuer la part de 33 % de la redevance supplémentaire aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et leur proposition de nouveau cadre normatif pour le Programme de traitement de matières organiques qui change les règles dudit programme sans se soucier des impacts de tels changements sur la réalisation des projets déjà planifiés.

ADOPTÉE

13/07/260 DÉMISSION - MONITEUR - TERRAINS DE JEUX**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE acte de la démission des personnes suivantes, au poste de « moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant » :

Raphael Paquette Francis-Olivier Beauchamp Sharif Aina

QUE la démission est effective depuis le 2 juin 2013.

ADOPTÉE**13/07/261 DÉMISSION - PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - ÉTUDIANT - MADAME MARIBEL MORAIS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE acte de la démission de madame Maribel Morais au poste de « préposé à l'horticulture » avec le statut de « salarié étudiant ».

QUE la démission est effective depuis le 7 juin 2013.

ADOPTÉE**13/07/262 EMBAUCHE - MONITEUR - TERRAINS DE JEUX****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, au poste de « moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

Chantal Lévesque

Ramy Kafrouni

QUE la date d'embauche est effective depuis le 9 juin 2013, à raison de 40h/semaines et ce jusqu'à la fin des camps de jour.

ADOPTÉE**13/07/263 EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - ÉTUDIANT - MADAME BIANKA CHARETTE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Bianka Charette au poste de « Préposé à l'horticulture » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

QUE la date d'embauche est effective depuis le 25 juin 2013.

ADOPTÉE

13/07/264 FORMATION – MISE À JOUR EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot une entente avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) relative à une journée de formation sur la « mise à jour en matière d'adjudication des contrats municipaux ».

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 048,63 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires dans chacun des postes budgétaires de formation des services concernés.

ADOPTÉE

13/07/265 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2013

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 juin 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 631 784,98 \$.

ADOPTÉE

13/07/266 ÉTATS FINANCIERS 2012 – RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT (RELIP) - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états financiers de la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

13/07/267 ÉTATS FINANCIERS 2012 – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière des états financiers du régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

**13/07/268 MANDAT – PG SOLUTIONS – PROGICIEL POUR RECOUVREMENT –
SERVICE DE TRÉSORERIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « PG Solutions » sise au 3655, avenue des Grandes-Tourelles, Bureau 210, Boisbriand, Québec, J7H 0E2, pour la fourniture d'un progiciel, l'implantation du module de procédures de recouvrement et la formation, au coût de 5 475 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 10 juin 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 021,13 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le solde du projet d'implantation de logiciels de comptabilité qui était financé par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

13/07/269 REFINANCEMENT PAR BILLETS (840 000 \$) - ADJUDICATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 16 juillet 2013 au montant de 840 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 586, 587 et 641, au prix de 98,48000, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| Nom du soumissionnaire | Montant | Taux | Échéance |
|-------------------------------------|------------|--------|-----------------|
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 52 200 \$ | 1,95 % | 16 juillet 2014 |
| | 53 800 \$ | 2,15 % | 16 juillet 2015 |
| | 55 200 \$ | 2,35 % | 16 juillet 2016 |
| | 56 900 \$ | 2,60 % | 16 juillet 2017 |
| | 621 900 \$ | 2,75 % | 16 juillet 2018 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**13/07/270 REFINANCEMENT PAR BILLETS (840 000 \$) – CONCORDANCE,
COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite emprunter par billets un montant total de 840 000 \$:

| Règlement | Objet du règlement | Montant \$ |
|-----------|--|------------|
| 586 | Règlement décrétant une dépense de 784 000 \$ et un emprunt de 534 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection du boulevard Perrot entre la 10 ^e avenue et les limites de la Ville de Notre-Dame-de l'Île-Perrot. | 325 700 \$ |

| Règlement | Objet du règlement | Montant \$ |
|-----------|--|------------|
| 587 | Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 450 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction des infrastructures de la 24 ^e avenue, du boulevard Perrot vers le nord jusqu'à la rivière des Outaouais. | 318 000 \$ |
| 641 | Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 242 000 \$ pour l'acquisition d'une rétroexcavatrice pour le service des travaux publics. | 196 300 \$ |

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot aura, le 15 juillet 2013, un montant de 643 700\$ à renouveler, sur un emprunt original de 926 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 586 et 587.

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 840 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 586, 587 et 641 soient réalisés;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière ou en l'absence de cette dernière par l'assistante trésorière;

QUE les billets soient datés du 16 juillet 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| Année | Remboursement |
|-------|------------------------------|
| 2014 | 52 200 \$ |
| 2015 | 53 800 \$ |
| 2016 | 55 200 \$ |
| 2017 | 56 900 \$ |
| 2018 | 58 400 \$ à payer en 2018 |
| 2018 | 563 500 \$ (à renouveler) |
| | |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville de l'Île-Perrot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 16 juillet 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 586, 587 et 641, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de L'Île-Perrot emprunte 643 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 586 et 587.

ADOPTÉE

13/07/271 APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE D'INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la greffière à procéder à un appel d'offres public pour le projet de réaménagement du stationnement de l'hôtel de Ville et de la caserne d'incendie.

ADOPTÉE

13/07/272 POLITIQUE NO. RH-604-00 - RECONNAISSANCE ET ÉVÈNEMENTS SOCIAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER la politique no. RH-604-00 relative à la reconnaissance et évènements sociaux.

D'ABROGER la politique antérieure telle qu'adoptée par la résolution 09/12/470.

ADOPTÉE

13/07/273 PROCÉDURE JUDICIAIRE - VILLE DE L'ÎLE-PERROT C. DONAT BOUGIE JR. - DOSSIER 760-17-002526-104 - DÉSISTEMENT

CONSIDÉRANT les procédures entreprises par la Ville devant la Cour supérieure dans le district de Beauharnois contre monsieur Donat Bougie Jr. dans le dossier portant le numéro de Cour 760-17-002526-104;

CONSIDÉRANT la demande reconventionnelle de monsieur Bougie contre la Ville dans ce même dossier;

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée par monsieur Bougie afin de régulariser son bâtiment;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER le désistement de la Ville à l'encontre de monsieur Donat Bougie Jr. dans le dossier portant le numéro de Cour 760-17-002526-104 et d'accepter le désistement de ce dernier relativement à sa demande reconventionnelle, chaque partie payant les frais et honoraires extrajudiciaires qu'elles ont encourus dans ce dossier.

ADOPTÉE

13/07/274 MANDAT – PEINTURE ET TIRAGE DE JOINTS MICHEL O'CONNOR – PATIO DE LA BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'entreprise « Peinture et tirage de joints Michel O'Connor » sise au 65, 6^e avenue, L'Île-Perrot, Québec, J7V 4V3, pour des travaux de peinture du patio de la bibliothèque Guy-Godin, au coût de 1950 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 17 mai 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 144,51 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-522.

La présente résolution est conditionnelle à la fourniture par l'entrepreneur de ses numéros de la Régie du bâtiment du Québec et de TPS.

ADOPTÉE

13/07/275 PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de L'Île-Perrot et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la Ville de L'Île-Perrot a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

13/07/276 ACTIF IMMOBILIER - AMÉNAGEMENT - CASES DE STATIONNEMENT - 79 BOULEVARD PERROT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROCÉDER à des travaux visant à réaménager l'immeuble sis au 79 boulevard Perrot par l'implantation de 12 cases de stationnement perpendiculaires à la 7^e avenue.

DE PERMETTRE à cet endroit que le stationnement soit limité à une période maximale de 2 heures.

D'AUTORISER à cette fin une dépense estimée à 30 000 \$ incluant la démolition du bâtiment existant.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

13/07/277 FORMATION - CONFÉRENCE WEB - AUTORISATION DE PARTICIPATION - MADAME MICHELLE L. LECAVALIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à madame la conseillère Michelle L. LeCavalier, pour participer à une conférence Web donnée par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) le 3 mai 2013 et traitant sur le rôle de la sécurité des piscines, au coût de 50 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 54,99 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-454.

ADOPTÉE

13/07/278 DÉMISSION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MONSIEUR JEAN-PIERRE MÉNARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRENDRE acte de la démission de monsieur Jean-Pierre Ménard, en tant que « membre du comité consultatif d'urbanisme ».

QUE la démission est effective depuis le 13 mai 2013.

ADOPTÉE

13/07/279 NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MONSIEUR YVAN ABEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE NOMMER monsieur Yvan Abel, domicilié à L'Île-Perrot pour agir en tant que « membre du comité consultatif d'urbanisme ».

QUE le mandat est effectif au 9 juillet 2013, pour une période de 2 ans, se terminant le 9 juillet 2015.

ADOPTÉE

13/07/280 DÉROGATION MINEURE – 75,10^E AVENUE (LOT 1 576 165)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 75, 10^e avenue, lot 1 576 165;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 8 juin 2013, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 17 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à la présente demande;

CONSIDÉRANT que les conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée au règlement numéro 505, sont remplies.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 75, 10^e avenue, lot 1 576 165, à l'effet d'autoriser que le bâtiment soit situé à 5,40 m de la ligne arrière au lieu de la distance minimum de 9,0 m., le tout, tel que démontré au plan R19105-2-2, minute 12578, daté du 2 mai 2013 et préparé par les arpenteurs-géomètres Legault Trudeau.

ADOPTÉE

**13/07/281 MANDAT - « LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA INC. » -
FOURNITURE DE DÉCORATIONS DE NOËL - BOULEVARD DON-
QUICHOTTE (PHASE 2)**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Leblanc Illuminations Canada Inc.» sise au 1733, rue Lépine à Joliette, Québec, J6E 4B7, pour la fourniture de décorations de Noël, pour la phase 2 du boulevard Don-Quichotte, au coût de 20 328,58 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 22 356,36 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

**13/07/282 PIIA - ZONE C-34 - 325, GRAND BOULEVARD (CALME SPA) -
ENSEIGNE**

CONSIDÉRANT que la zone C-34 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du commerce sis au 325 Grand Boulevard (Calme Spa) et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 18 juin 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que l'objectif et l'ensemble des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour l'enseigne du commerce Calme Spa sis au 325, Grand Boulevard.

ADOPTÉE

**13/07/283 PIIA - ZONE H-08 - 21, DES MANOIRS - LOT 4 097 840 -
MODIFICATION**

CONSIDÉRANT la résolution 13/05/210, adoptée à la séance ordinaire du 14 mai 2013 et approuvant le PIIA pour la nouvelle construction d'une habitation unifamiliale isolée, au 21 rue des Manoirs;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a demandé une modification aux plans approuvés lors de ladite séance;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à modifier les matériaux extérieurs en ajoutant de la pierre;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 8 juillet 2013 pour examen et vérification de sa conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande de modification des plans pour la résidence située au 21, rue des Manoirs permettant de modifier les matériaux extérieurs en ajoutant de la pierre.

ADOPTÉE

13/07/284 SIGNALISATION ROUTIÈRE – STATIONNEMENT INTERDIT – QUAI DE LA 34^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INTERDIRE le stationnement entre minuit et 7 heures dans les espaces réservés à cette fin au quai de la 34^e avenue.

ADOPTÉE

13/07/285 ACTIF MOBILIER – CAMION FORD F-150 XL 2012 CABINE ALLONGÉE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ACHAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACHETER un camion Ford F-150 XL cabine allongée de l'année 2012 chez « Location Sauvageau » situé au 521 Côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9, au coût de 21 400 \$, plus les taxes applicables.

DE PRÉVOIR un montant additionnel de 1 500 \$ pour l'ajout d'accessoires

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 25 184,28 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

D'ABROGER la résolution numéro 13/06/248.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 10.

13/07/286 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE